

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 3 février à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 28 janvier, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Éric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Jean-Pierre FROMONTEIL, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Françoise DELABY, Jocelyn BUREAU, Léa MARIÉ, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Simon BRUNEAU, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Guylaine YHARRASSARRY pouvoir à Nadine PIERRE, Christian TALLIO pouvoir à Jocelyn GENDEK, Frédérique SIMON pouvoir à Laurent FOUILLOUX, Nelly LEJEUSNE pouvoir à Farida REBOUH, Liliane NGENDAHOYO pouvoir à Driss SAÏD, Mohamed HARIZ pouvoir à Hélène CRENN, Newroz CALHAN pouvoir à Éric COUVEZ, Catherine MANZANARÉS pouvoir à Sébastien ALIX

ABSENTS : Joao DE OLIVEIRA

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Laurent FOUILLOUX

DÉLIBÉRATION : 2025-010

OBJET : TABLEAU DES EMPLOIS

DÉLIBÉRATION : 2025-010
SERVICE : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

OBJET : TABLEAU DES EMPLOIS

RAPPORTEUR : Driss SAÏD

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

1 Créations de postes dans le cadre de l'adaptation des services aux besoins de la collectivité

Les créations suivantes auront comme date d'effet le 15 février 2025 :

Direction	Fonction	Quotité	Cadre d'emplois de référence
Education	Atsem	35/35 ^{ème}	Atsem
Patrimoine	Responsable du pôle maîtrise d'ouvrage	35/35 ^{ème}	Technicien ou Ingénieur

Les agents seront recrutés par la voie statutaire, conformément aux décrets particuliers régissant les cadres d'emploi concernés ; ils peuvent le cas échéant, être recrutés par la voie contractuelle en application des dispositions des articles L. 332-8-1° et L. 332-8-2° du code général de la fonction publique :

- lorsque la nature des fonctions ou les besoins de service le justifient,
- lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

2 Créations de postes non permanents pour renforcer les équipes

Il s'agit de répondre à un **accroissement temporaire d'activité** ou un **accroissement saisonnier d'activité** (Article L. 332-23-1° du code général de la fonction publique).

Dans un souci de continuité de service, ces contrats peuvent être conclus pour une durée déterminée pouvant aller jusqu'à 18 mois. Lorsque les agents sont recrutés pour une courte durée et/ou sur une durée hebdomadaire inférieure à un temps complet, les agents pourront être rémunérés à l'heure.

Les créations suivantes auront comme date d'effet le 15 février 2025 :

Direction	Nombre de postes et quotité	Cadre d'emplois de référence/ Fonctions
DADU	1 poste temps complet	Adjoint administratif
DPR	1 poste à 70%	Animateur/animateur de proximité
DPR	1 poste à temps complet	Adjoint technique/receveur placier
DSGO	1 poste à temps complet	Rédacteur/coordonateur recensement

DAC	1 poste à temps complet	Adjoint administratif/agent d'accueil inscription
DAC	4 postes à temps complet	Adjoint du patrimoine/festival des jeux
DAC	1 poste à temps complet	Assistant d'enseignement artistique/montage et démontage expositions Arts plastiques
DJSAS	1 poste à mi-temps	Adjoint administratif/Chargé d'accueil gestionnaire
DJSAS	1 poste à temps complet	Adjoint technique/Agent d'accueil des équipements sportifs
DJSAS	2 postes à temps complet	Opérateur des APS/BNSSA
DJSAS	1 poste à temps complet	ETAPS/ « ça bouge dans les parcs »
DJSAS	1 poste à temps complet	Adjoint d'animation/ « ça bouge dans les parcs »
DJSAS	1 poste à temps complet	Adjoint technique/ « ça bouge dans les parcs »
DJSAS	10 postes à temps complet	ETAPS
DNPE	3 postes à temps complet 1 poste à 50 %	Adjointes techniques/jardiniers
PATRIMOINE	4 postes à temps complet	Adjointes techniques/agents de maintenance logistique
EDUCATION	10 postes à temps complet	Adjoint d'animation/ALSH-handicap
EDUCATION	10 postes à 47%	Adjoint technique/agents d'entretien équipe volante
EDUCATION	1 poste à temps complet	Adjoint administratif/Gestionnaire RH
EDUCATION	2 postes à temps complet	Adjoint d'animation/classes d'environnement avec hébergement
EDUCATION	20 postes à temps complet	Adjoint d'animation/ animateurs ALSH été

3 Suppressions de postes dans le cadre de l'adaptation des services aux besoins de la collectivité

Les suppressions suivantes auront comme date d'effet le 15 février 2025 :

Services	Fonctions	Quotités	Cadres d'emplois de référence
Solidarité	Responsable d'unité crèche familiale Est	35/35 ^{ème}	EJE
DAC	Enseignante dumiste hautbois	18.5/20 ^{ème}	Assistant d'enseignement artistique
Patrimoine	Chargé d'opération	35/35 ^{ème}	Technicien
Patrimoine	Chargé d'opération	35/35 ^{ème}	Ingénieur

Vu les avis émis par le comité social territorial en sa séance du 22 janvier 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de procéder aux créations et aux suppressions des postes susvisés,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux ressources humaines, à la prospective, à l'évaluation des politiques publiques, à procéder aux recrutements et nominations sur emplois permanents,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux ressources humaines, à la prospective, à l'évaluation des politiques publiques, à prendre toute disposition relative à l'application de ces décisions au personnel concerné.

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à la majorité selon les votes suivants :

39 voix POUR

3 ABSTENTIONS

Saint-Herblain le : 03/02/2025

Le secrétaire de séance

Le Maire

Laurent FOUILLOUX

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 06/02/2025

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 06/02/2025